

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 947

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité,

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté, à sa séance ordinaire du 12 décembre 2025, le règlement n° 947 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et modifiant le règlement n° 905

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	14 novembre 2025
Dépôt du projet de règlement :	14 novembre 2025
Adoption du règlement:	12 décembre 2025
Avis de promulgation :	17 décembre 2025

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 17^e jour de décembre 2025



Réal Brassard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 17 décembre 2025, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour de décembre 2025.



Réal Brassard
Directeur général et greffier-trésorier